

Décisions votées en Synode extraordinaire de l'Église réformée vaudoise les 13 et 14 mars 2026 à Lonay

Demande d'autorisation de poursuite du mandat de Jean-François Ramelet au Conseil synodal

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen

Décision votée à bulletin secret : 49 Oui – 5 Non – 2 Blancs

À titre exceptionnel, le Synode accepte que le pasteur Jean-François Ramelet poursuive son mandat de conseiller synodal jusqu'à la fin de la législature 2024-2029.

Cette autorisation porte exclusivement sur l'exercice de sa fonction électorale au sein du Conseil synodal. Pour le reste, la compétence demeure du ressort du Conseil synodal.

Ratification de la Révision des statuts de la Conférence des Églises réformées romandes (CER)

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et les statuts de la CER ; s'agissant d'une ratification, il n'y a eu ni Commission d'examen, ni débat d'entrée en matière

Décision votée à la majorité claire

Le Synode ratifie les statuts de la Conférence des Églises réformées romandes (CER) tels qu'adoptés par l'Assemblée générale de la CER le 29 novembre 2025 à Lausanne

Église 29 consultation de l'automne 2025 et suites à donner

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal

Décision 1a : votée à la majorité évidente

Le Synode prend acte des résultats de la première consultation de l'automne 2025

Décision 1b : votée à la majorité évidente

Dans le cadre des premières consultations de l'automne 2025 le Synode donne la possibilité de mettre en place des fiançailles pour les paroisses qui le souhaitent

Décision 2 : votée à la majorité évidente

Le Synode prend acte de ce que le Conseil synodal poursuit les travaux dans les lieux où un régime d'exception ou une nouvelle consultation se révèlent nécessaires. En cas de besoin, il peut mettre à disposition des ressources en termes d'accompagnement au changement

Décision 3 : votée à la majorité évidente

Le Conseil synodal présentera en automne 2026 un rapport intermédiaire et au premier Synode de 2027 un rapport sur l'état des lieux des fusions.